	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2006-031	Diffusion : B	Date d'émission : 1 février 2006	Page : 1/2
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		*Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais.* *Le texte français constitue la référence.*	
	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.			

Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : **Sans objet**	Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : **Néant**
Responsable de la navigabilité du matériel : **AIRBUS SAS**	Type(s) de matériel(s) : **Avions A300, A310 et A300-600**
Certificat(s) de type n° **72** Fiche(s) de données n° **145**	
Chapitre ATA : **28**	Objet : **Système carburant - Prévention contre les risques d'explosion - Inspection des colliers "P-clips" et amélioration de la métallisation des équipements dans les réservoirs**

SUPERSEDED

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS :

- A300 tous modèles certifiés, tous numéros de série à l'exception des avions ayant reçu en exploitation application des Bulletins Service AIRBUS (BS) A300-28-0081 et A300-28-0079 (modification AIRBUS (mod.) 12495).

- A310 tous modèles certifiés, tous numéros de série à l'exception des avions ayant reçu en exploitation application :

  - des BS A310-28-2143, A310-28-2142 (mod. 12256) et,
  - pour les avions équipés de réservoir de trim, du BS A310-28-2153 (mod. 12294 et 12476).

- A300-600 tous modèles certifiés, tous numéros de série à l'exception des avions ayant reçu en production :

  - les mod. 12308 (BS A300-28-6068 en exploitation) et 12495 (BS A300-28-6064 en exploitation) et,
  - pour les avions équipés de réservoir de trim, les mod. 12294 et 12476 (BS A300-28-6077 en exploitation).

2. RAISONS :

Suite à l'accident du Boeing 747-131 (vol TWA800), la FAA a publié le règlement SFAR 88 (Special Federal Aviation Regulation 88).

Par courriers référencés 04/00/02/07/01-L296 du 4 mars 2002 et 04/00/02/07/03-L024 du 3 février 2003 les JAA ont recommandé aux Autorités Nationales de l'Aviation (NAA) l'application d'un règlement similaire.

Ce règlement a pour but d'exiger à tout détenteur de certificat de type d'avion de transport certifié après le 1er janvier 1958 de capacité de 30 passagers ou plus, ou de charge marchande de capacité de 3402 kg ou plus, d'effectuer une revue de définition contre les risques d'explosion.

Le remplacement de certains types de colliers "P-clips" et l'amélioration de la métallisation des équipements dans les réservoirs, sont rendus impératifs par cette consigne de navigabilité (CN).

SUPERSEDED

3. ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION :

Sauf si déjà accomplies, les actions qui suivent sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur (DEV) de la présente CN.

3.1. Avant le 31 décembre 2010, déposer les colliers "P-clips" de type NSA5516-XXND ou NSA5516-XXNJ qui maintiennent les faisceaux électriques ou les tuyauteries situées dans les réservoirs carburant central, le cas échéant*, et voilures et les remplacer par des colliers "P-clips" de type NSA5516-XX NF conformément aux instructions du Bulletin Service A300-28-0081 ou A310-28-2143 ou A300-28-6068 applicable.

(*) Les avions A300 des séries B2-100 et B2-200 ne possèdent pas de réservoir central.

3.2. Avant le 31 décembre 2010, vérifier les points de métallisation du réservoir carburant central, le cas échéant*, et installer dans les réservoirs carburant central* et voilures, des points et tresses de métallisation additionnelles conformément aux instructions du BS A300-28-0079 ou A310-28-2142 ou A300-28-6064.

3.3. Avant le 31 décembre 2010, et pour les avions équipés de réservoir de trim, installer dans les réservoirs de trim, des points et tresses de métallisation additionnelles conformément aux instructions du BS A310-28-2153 ou A300-28-6077 applicable.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE :

Bulletins Service AIRBUS :

A300-28-0081 édition originale
A310-28-2143 édition originale
A300-28-6068 édition originale
A300-28-0079 édition originale
A310-28-2142 édition originale
A300-28-6064 édition originale
A300-28-6077 édition originale
A310-28-2153 édition originale
Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable.

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

11 février 2006.

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

AIRBUS SAS - EAW - Bureau de Navigabilité - Fax : 33 5 61 93 45 80.

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée EASA sous la référence n° 2006-0031 du 24 janvier 2006.